

15 déc 2010 -11:08

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2010

Belgacap

Prolongation de la garantie de l'Etat pour assurance-crédit complémentaire Belgacap

Prolongation de la garantie de l'Etat pour assurance-crédit complémentaire Belgacap

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a décidé de prolonger le dispositif Belgacap jusqu'au 31 décembre 2011. [Belgacap](#) est une couverture complémentaire à l'assurance-crédit, dont peuvent profiter les PME et les entreprises établies en Belgique qui doivent faire face à une réduction de couverture de la part de leur assureur. Cette action bénéficie notamment aux entreprises exportatrices : en bénéficiant d'une couverture de leur risque, elles peuvent plus facilement défendre leur position compétitive.

Les conditions d'octroi sont inchangées. La liste des pays où les risques peuvent être couverts est toutefois étendue aux pays suivants : Australie, Canada, Etats-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande et Suisse.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>